

## RENOUVELLEMENT INTEGRAL

### DES MEMBRES DU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT DE LAVAL

#### RECEVABILITE DES CANDIDATURES

##### Scrutin du jeudi 30 novembre 2023

- Vu** le Code de l'Education et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants modifiés par la loi n°2013-660 du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, et par le décret n°2013-1310 du 27 Décembre 2013 relatif aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-18-069 du 1 octobre 2019 du Président de l'Université portant sur la proclamation des résultats des élections au renouvellement partiel des membres du collège des usagers au Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 14 novembre 2019)
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-21-112 du 15 octobre 2021 du Président de l'Université portant sur les résultats des élections pour le renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 12 octobre 2021)
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-22-038 du 9 septembre 2022 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 13/10/2022) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-053 du 30 octobre 2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 30/11/2023) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-039 du 31 août 2023 du Président de l'Université portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'IUT de Laval modifiés et approuvés par le Conseil d'Institut de l'IUT de Laval du 12 septembre 2023 et par le Conseil d'Administration réuni en séance le 26 octobre 2023 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** la consultation en date du 21/11/2023 du Comité Electoral Consultatif de l'établissement.

L'arrêté n°SAGJ-2023-053 du 30 octobre 2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (scrutin du 13/10/2022) avait fixé en son article 3 les sièges à pourvoir dans le cadre de ces élections comme suit :

<b>COLLEGES ELECTORAUX</b>	<b>SIEGES A POURVOIR</b>
Professeurs des universités et personnels assimilés	<b>3</b>
Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	<b>3</b>
Autres enseignants	<b>5</b>
Chargé d'enseignement	<b>1</b>
Représentants des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques	<b>4</b>
Usagers	<b>3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants</b>

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

### ARRETE

les candidatures recevables pour le renouvellement intégral des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval

#### **ARTICLE 1 - Collège des représentants des Professeurs des universités et personnels assimilés**

Est déclarée recevable pour ce scrutin la liste de candidatures présentée ci-dessous.

	<b>COLLEGES ELECTORAUX</b>	<b>SIEGES A POURVOIR</b>	<b>CANDIDATURES</b>
<b>Conseil d'Institut</b>	Professeurs des universités et personnels assimilés	<b>3 sièges de titulaire</b>	Sébastien GEORGE Sébastien IKSAL Lionel ULMANN

## ARTICLE 2 - Collège des représentants des Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

Est déclarée recevable pour ce scrutin la liste de candidatures présentée ci-dessous.

	COLLEGES ELECTORAUX	SIEGES A POURVOIR	CANDIDATURES
Conseil d'Institut	Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	3 sièges de titulaire	Rhouma DRINE Axelle FAURE-FERLET Rémi VENANT

## ARTICLE 3 - Collège des représentants des Autres enseignants

Est déclarée recevable pour ce scrutin la liste de candidatures présentée ci-dessous.

	COLLEGES ELECTORAUX	SIEGES A POURVOIR	CANDIDATURES
Conseil d'Institut	Autres enseignants	5 sièges de titulaire	<i>Liste « ESAS »</i> Olivier ROULIN Sophie LEDRU-BAEY Gwendal BORONAD

## ARTICLE 4 - Collège des représentants des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques

Est déclarée recevable pour ce scrutin la liste de candidatures présentée ci-dessous.

	COLLEGES ELECTORAUX	SIEGES A POURVOIR	CANDIDATURES
Conseil d'Institut	Représentants des Personnels ingénieurs, administratifs, techniques	4 sièges de titulaire	Eric LEBESLOURD Cécile LUCAS Rose-Marie ORHANT Marie-Claude HELBERT

Le Mans, le 22/11/2023

**Arrêté n°SAGJ-23-057**

**Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement total des membres du Conseil d'Institut de l'IUT de Laval (Scrutin du jeudi 30 novembre 2023)**

#### **ARTICLE 5 - Absence de candidatures**

Aucune candidature n'a été déposée dans le collège des chargés d'enseignement, ni dans le collège des usagers. Des élections seront organisées pour ces collèges à une date ultérieure. Un nouvel arrêté du Président viendra fixer les conditions d'organisation de ce scrutin

#### **ARTICLE 6- Exécution**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### **ARTICLE 7 - Publication**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr), rubriques « Université », « Elections 2023- Composantes » et « Actes réglementaires » et affiché à la scolarité de l'IUT de Laval, ainsi que dans les secrétariats de chaque département.



Pascal LEROUX